Réunion du 15 juin 2017 : Accès aux bâtiments, Communication, gestion des exceptions

Accès aux bâtiments



Il faut se laisser la possibilité de restreindre les entrées en cas de plan d'urgence (VIGIPIRATES...)

Cette problématique est traitée par site :

Gardanne

- 3 accès (SAS accueil, SAS SCIDEM, SAS restaurant) accessibles aux personnels et aux élèves
- Autres accès restreints à certains personnels (DSI + INFRA)
- Les visiteurs ne peuvent accéder qu'à l'entrée principale

Espace Fauriel

• 2 accès (Ponchardier et Allée des Cycles) accessibles aux personnels et aux élèves



QUID de la remise de badges pour les visiteurs (pas d'accueil)

CIS

- entrée principale accessible aux personnels et aux élèves
- autres entrées uniquement accessibles aux personnels



QUID de la remise de badges pour les visiteurs (pas d'accueil)

158CF

- Les personnels peuvent pénétrer dans les bâtiments par toutes les entrées
- 3 entrées accessibles aux élèves : entrée principale, accès handicapés, entrée H1
- les visiteurs ne peuvent accéder qu'à l'entrée principale

Communication

La communication est un clé pour la réussite de ce projet

Affichages

Les affichages doivent être faits en français et en anglais

- affichage à chaque entrée pour rappeler que le port du badge est obligatoire
- affichage sur les portes non principales pour inviter les visiteurs à passer par les accueils
- affichage dans les lieux communs (salles de cours, ...) pour rappeler les bons usages (fermeture, responsabilité, traçabilité possible en cas d'incident)

Charte

- · Charte d'utilisation à faire
- Intégration dans le règlement intérieur (?)
- Signature de la charte à la remise du badge

From:

https://portail.emse.fr/dokuwiki/ - DOC

Permanent link:

https://portail.emse.fr/dokuwiki/doku.php?id=sg:gt:controleacces2017:reugtca150617&rev=1497542508

Last update: 15/06/2017 18:01

